

# **CADRE GÉNÉRAL**

## **PROCÉDURE DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE**

### ***Beach Wrestling – 2026***

#### **1. Introduction**

Contexte :

La Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées (FFLDA) propose un parcours de sélection pour les compétitions de référence et les diverses sélections en équipe de France de Beach Wrestling.

Ce document sera la référence dans la recherche de la haute performance et dans l'obtention de sélections en équipe de France de Beach Wrestling.

Objectifs :

- Répondre aux conditions d'éligibilité pour prétendre à une sélection en équipe de France.
- Respecter les critères retenus pour participer aux championnats de référence.
- Se sélectionner au travers du parcours de sélection 2026 défini pour toutes les sélections nationales (Seniors, U20, U17, U15).

#### **2. Instance décisionnelle**

Une commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC) est constituée de :

⇒ Vice-Président en charge du haut-niveau

⇒ Responsable national Beach

⇒ Directeur Technique National

⇒ Directeur de la Haute Performance

⇒ Médecin en charge du suivi des EDF

La sélection des athlètes licenciés à la FFLDA qui représenteront la France lors des compétitions de référence est assujettie à l'approbation de la commission fédérale. En cas de litige, la décision finale reviendra au Directeur Technique National.

Elle se réunit au cours du parcours de sélection et fixe :

- Nº Une pré-sélection à la suite des tournois de sélections, composée :
  - ✓ Des athlètes ayant satisfait aux exigences sportives pour se sélectionner pour les épreuves concernées ;
  - ✓ Des athlètes concernés par la mise en concurrence dans les catégories dont le titulaire n'est pas encore défini préalablement aux résultats N-1 ;
- Nº Les modalités de sélection entre français retenus pour chacune des catégories dont le titulaire n'est pas encore défini valablement
- Nº La sélection définitive à l'issue de l'ensemble de la procédure

### 3. Exigences d'admissibilité applicables aux athlètes

Au moment de la sélection en équipe de France, les athlètes doivent obligatoirement satisfaire aux exigences d'admissibilité suivantes :

- ✓ Être titulaire d'une licence FFLDA et UWW en cours de validité ;
- ✓ Être ressortissant français ou bénéficiaire d'une nationalité sportive suivant la réglementation UWW ;
- ✓ Être titulaire d'un titre de voyage dont la validité couvre à minima l'ensemble de la durée du séjour et une durée supplémentaire suivant la réglementation du pays d'accueil de la compétition ;
- ✓ Être signataire de la convention 2026 Sportifs de haut-niveau/FFLDA (le cas échéant) ;
- ✓ Être signataire, chaque année, de la Charte des athlètes de l'équipe de France ;
- ✓ Se conformer aux réglementations antidopage, éthique et citoyenne
- ✓ Être à jour de ses obligations financières auprès de la FFLDA et/ou d'un de ses organes déconcentrés ;
- ✓ De se présenter obligatoirement auprès du médecin fédéral pour faire constater toute blessure empêchant l'athlète concerné de répondre favorablement à une sélection fédérale en stage ou en compétition ;
- ✓ De se présenter au poids lors des convocations en équipe de France, notamment sur les championnats de référence.

## 4. Présentation de la procédure 2026

La procédure de sélection s'appuie sur :

- Un parcours de sélection qui fixe les différentes étapes qui mènent à l'officialisation de la sélection de l'équipe de France



## 5. Critères de sélection

Pour être sélectionné(e) en équipe de France pour une compétition de référence, l'athlète doit :

- ✓ Participer aux actions organisées en France (Championnat de France de sa catégorie)
- ✓ Suivre l'intégralité du programme des équipes de France (tournois et stages), hors absence justifiée faisant l'objet d'une validation de l'encadrement médical fédéral
- ✓ Faire preuve d'un état de santé et de forme compatible avec la performance.

Pour les catégories U17 et U20, l'athlète médaillé(e) lors des Championnats d'Europe 2026 (avec au moins un combat remporté), obtient sa qualification pour les Championnats du Monde.

Pour les Séniors, l'athlète médaillé(e) lors des Championnats du Monde N-1 (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> au Ranking du Beach Wrestling World Series), obtient le droit de participer à la saison suivante. Cette qualification sera définitivement validée par le respect des critères classiques de sélection (état de forme, assiduité...).

## 6. Aptitude à concourir aux compétitions de référence

L'aptitude à concourir consiste à déterminer la capacité de l'athlète à produire, en compétition de référence, une performance de qualité égale ou supérieure aux performances réalisées au cours du parcours de sélection.

Dans ce cadre, l'athlète doit satisfaire à diverses obligations :

- Sur le plan de la méthodologie de la préparation sportive et de l'optimisation de la performance
  - o Les athlètes acceptent de participer à l'intégralité des regroupements et des actions organisés par la FFLDA. Le non-respect de cette obligation donnera lieu au retrait de l'athlète de l'équipe.

Nº Sur le plan de l'aptitude sportive

- o Les athlètes qui ne maintiennent pas leur aptitude à concourir pour des raisons d'une moins bonne condition physique, d'une blessure ou d'une maladie, peuvent être retirés de l'équipe, en tenant compte de la proximité de la date de compétition.
- o En cohérence avec les principes de l'entraînement sportif de haut-niveau, une indisponibilité longue empêchant la pratique de la lutte lors de la préparation (même justifiée médicalement) peut rendre inapte l'athlète à participer, dans un souci de préservation de son intégrité physique et mentale (insuffisance de préparation pour performer).

## 7. Retrait du statut d'athlète sélectionné

Le retrait du statut d'athlète sélectionné peut être prononcé en cas de manquement(s) grave(s) avéré(s). Dans ce cas, la commission fédérale de sélection saisit en urgence la Direction Technique Nationale pour d'éventuelles suites disciplinaires à donner.

## 8. Conditions de sélection aux actions 2026

SÉLECTIONNÉ	NON-SÉLECTIONNÉ
<p><b>Parcours</b></p> <p>J'accepte de participer à l'intégralité du parcours de sélection Je réalise des performances sportives <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p><b>CFSC</b></p> <p>Ma catégorie est retenue pour la représentation française au championnat Je fais partie des athlètes français mis en concurrence (si nécessaire) <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Je ne participe pas, volontairement, à l'intégralité du parcours de sélection et aux événements auxquels je suis convoqué Aucune performance ni attitude jugée adaptée <input type="checkbox"/></p>
<p><b>Sélectionné</b></p> <p>Je suis choisi par la CFSC pour représenter la France au championnat (ma performance sportive est jugée la plus significative face à la concurrence française) <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Ma catégorie n'est pas retenue pour la représentation française au championnat Je ne suis pas retenu parmi les athlètes mis en concurrence <input type="checkbox"/></p>
<p><b>Aptitude à concourir</b></p> <p>Je suis apte à concourir <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Je ne suis pas apte à concourir dans les conditions optimales de réalisation d'une performance <input type="checkbox"/></p>
<p><b>Retrait de sélection</b></p> <p>Je ne fais pas l'objet d'un retrait du statut d'athlète sélectionné <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Je fais l'objet d'un retrait du statut d'athlète sélectionné <input type="checkbox"/></p>
<p><b>COMPÉTITION DE RÉFÉRENCE</b></p>	

# Parcours de sélection

## Championnats de référence jeunes U15/U17/U20

### 1. Programme du parcours de sélection



## 2. Parcours de sélection jeune pour les championnats d'Europe et des championnats du Monde

- La sélection pour les Championnats d'Europe U15, U17, U20 de Porec sera établie par la commission en tenant compte des résultats sur l'année sportive N-1 (CE & CM 2025),
  - ✓ La FFLDA prendra en charge l'encadrement et l'arbitrage ;
  - ✓ Les athlètes sélectionnés seront intégralement à leurs frais ;
  - ✓ Les athlètes médaillés seront intégralement remboursés sous réserve d'avoir gagné au moins 2 matchs
- Tous les athlètes sélectionnés en équipe de France devront porter la tenue technique officielle de la FFLDA et donc se fournir auprès de son partenaire officiel (Entreprise Yalouz).
  
- La sélection des championnats du Monde U15, U17, U20 de Baku sera déterminée sur l'appréciation des critères suivants :
- Les résultats des Championnats de France à Boulogne-sur-Mer en juillet 2026 ;
- Les résultats des championnats d'Europe de Porec 2026 ;
  - ✓ La FFLDA prendra en charge l'encadrement et l'arbitrage ;
  - ✓ Les athlètes sélectionnés seront intégralement à leurs frais ;
  - ✓ Les athlètes médaillés seront intégralement remboursés sous réserve d'avoir gagné au moins 2 matchs
- Tous les athlètes sélectionnés en équipe de France devront porter la tenue technique officielle de la FFLDA et donc se fournir auprès de son partenaire officiel (Entreprise Yalouz).

## 3. Parcours de sélections jeune pour les JOJ de Dakar (Sénégal)

Le parcours de sélection concernant obligatoirement les catégories U15 (2<sup>ème</sup> année) et U17 se fera au travers des résultats obtenus dans les épreuves de référence suivantes :

- 1- Championnat d'Europe à POREC Croatie fin mai 2026 ;
- 2- Championnats de France à Boulogne-sur-Mer juillet 2026 ;
- 3- Championnats du Monde Baku Azerbaïdjan août 2026 ;

4- Préparation JOJ au centre UWW à El-Jadida (Maroc) : Invitation du Maroc, juste le déplacement à la charge de la FFLDA ;

À la suite de ce parcours de sélection, la commission nationale proposera une sélection au CNOSF qui sera le seul à pouvoir la valider.

# Parcours de sélection

## Championnats de Beach Wrestling World Series Seniors

### 1. Programme du parcours de sélection



## 2. Critères de sélection pour les épreuves internationales

1<sup>ère</sup> étape BWWS Vietnam Mai 2026 (Prise en charge FFLDA) :

- 2 sélectionnés uniquement pris en charge par la FFLDA : médaillés de l'année N-1 (catégories -70 kg et -80 kg Hommes) ;
- Un responsable Beach FFLDA ;

2<sup>ème</sup> étape POREC Croatie Mai (Prise en charge FFLDA) :

- 2 sélectionné(e)s uniquement pris en charge par la FFLDA (choix de la commission), les autres sélectionné(e)s de la délégation seront à leurs frais ;
- Un responsable Beach FFLDA ;
- Un arbitre ;
- Sélection nationale globale :
  - o 4 athlètes catégories femmes ;
  - o 4 athlètes catégories hommes ;

3<sup>ème</sup> étape Batumi Géorgie Juin :

- 2 sélectionné(e)s uniquement pris en charge par la FFLDA (choix de la commission), les autres sélectionné(e)s de la délégation seront à leurs frais ;
- Un responsable Beach FFLDA ;
- Un arbitre ;
- Sélection nationale globale :
  - o 4 athlètes catégories femmes ;
  - o 4 athlètes catégories hommes.

4<sup>ème</sup> étape Baku Azerbaïdjan Août :

- 2 sélectionné(e)s uniquement pris en charge par la FFLDA (choix de la commission), les autres sélectionné(e)s de la délégation seront à leurs frais
- Un responsable Beach FFLDA
- Un arbitre
- Sélection nationale globale :
  - o 4 athlètes catégories femmes
  - o 4 athlètes catégories hommes

5<sup>ème</sup> étape et finales BT en Asie :

- 2 sélectionné(e)s uniquement pris en charge par la FFLDA (choix de la commission), les autres sélectionné(e)s de la délégation seront à leurs frais ;
- Un responsable Beach FFLDA ;
- Un arbitre ;
- Sélection nationale globale :
  - o 4 athlètes catégories femmes ;
  - o 4 athlètes catégories hommes ;

### 3. Modèle économique partagé FFLDA/ Territoires/ Clubs/ Athlètes

Nº La FFLDA détermine un budget sur chaque épreuve afin de prendre en charge l'arbitrage et l'encadrement des équipes de France ;

Nº En parallèle les athlètes sélectionnés à participer seront pris en charge ainsi :

- o Certains aux frais de la fédération ;
- o Certains à leurs frais (clubs, comités, personnel...) ;

Nº Les athlètes sélectionnés à leurs frais devront confirmer leur participation à réception de la convocation ;

Nº Après confirmation de leur participation, les athlètes à leurs frais recevront une facturation de la FFLDA à régler avant leur départ ;

Nº Tous les athlètes sélectionnés en équipe de France devront porter la tenue technique officielle de la FFLDA et donc se fournir auprès de son partenaire officiel (Entreprise Yalouz).

Nº Les athlètes du « collectif seniors » (identifiés dans l'annexe 1) auront une dotation équipement spécifique prise en charge par la FFLDA avec le partenaire Yalouz ;

## **Annexe 1 : Collectif Seniors N-1**

Seniors Femmes :

- LESCURE Juliette
- LESAFRE Laurie
- GONZALES Angélique

Seniors Hommes :

- STICKER Quentin
- CUENOT Hugo
- MAYRAND Mathis